

Madame Edith STAHL
Association SEVE Seins et Vie
46A rue Sainte Odile
67600 SELESTAT

edista@orange.fr

ARRETE N°527/2024

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** la demande, en date du 25 septembre 2024, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner son véhicule, au droit du n°8 rue Sainte Barbe à SELESTAT, dans le cadre de l'organisation de la conférence « La Santé du Sein » qui se tiendra à la salle Sainte Barbe;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2542-2 donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** le Code de la Route ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat, notamment l'arrêté du 19 avril 1967 et ses avenants ;
- VU** l'état des lieux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

a r r ê t e :

ARTICLE 1 :

L'emplacement de stationnement situé au droit du n°8 rue Sainte Barbe est réservé au permissionnaire le 18 octobre 2024 de 12h00 à 23h00.

ARTICLE 2 :

Les panneaux matérialisant la réservation sont mis en place par le service Manifestations.

ARTICLE 3 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(Rag/mc)

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240926-ARR_0527_2024-AR



Sélestat, le 26 septembre 2024

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bauer'.

Marcel BAUER

copie transmise à :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Commandant de Police de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Réglementation et Affaires Générales

Service Police Municipale

Service Manifestations

Le permissionnaire

edista@orange.fr

VILLE DE SELESTAT – arrêté n°527/2024 du 26 septembre 2024